



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

3 JUILLET 2018

---

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi 3 juillet 2018 à **20h00**, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric Tremblay  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation le 26 juin 2018 ;  
Considérant que tous ont confirmé sa réception ;  
Considérant que les membres du conseil présents forment quorum ;  
Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

#### **ADMINISTRATION**

**2018-07-125**

#### **(2) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation**

Il est proposé par Hélène Houde

Appuyé par Michel Fafard

D'adopter l'ordre du jour de l'avis de convocation tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Gestion des boues de fosses septiques – reprise de la compétence par la Municipalité
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-07-126**

#### **(3) Gestion des boues de fosses septiques – reprise de la compétence par la Municipalité**

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert a délégué sa compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques, c'est-à-dire relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques, à la MRC de D'Autray par l'adoption de la résolution # 08-04-086 le 7 avril 2008 ;

Considérant que la Municipalité souhaite désormais exercer son droit de retrait en respect de l'article 6 du règlement 204 de la MRC de D'Autray ;

**En conséquence et pour ses motifs :**



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**3 JUILLET 2018**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Jacques Boisvert

Que la Municipalité de Saint-Norbert informe la MRC de D'Autray, au plus tard ce jour, de son souhait de reprendre la compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques à compter de l'année financière 2019.

Monsieur le maire demande le vote. M. Fafard, M. Boisvert, Mme Houde, M. Pilon votent pour, Mme L'heureux et M. Tremblay votent contre. La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

#### **(4) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-127**

#### **(5) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Patrick Pilon

Que la séance soit levée à 8h35.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Caroline Gagnon**, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**, maire